La nation

Patrie, pays, état, nation, république, démocratie, régions sont des entités un peu abstraites, parfois confuses, dont la vocation est de regrouper des hommes pour leur faire partager une histoire, un présent et un destin, avec des nuances et des colorations diverses et complémentaires, mais toujours ô combien riches de sens, d'émotion et de pertinence dans le moteur de l'action.
Chacun se saisit de ces notions avec sa propre sensibilité, son filtre d'analyse. Il se révèle délicat d'aborder ces sujets, qui touchent au rapport que nous avons avec la vie de la cité (Politis), sans susciter remarques ou polémiques.
De toutes ces terminologies structurantes, la plus subtile, la plus complexe, la plus porteuse de clivage et de passion est celle de nation. Seule une tentative d'approche pluridisciplinaire dans l'analyse peut estomper la subjectivité de la réflexion et faire ressortir toute l'essence et la force de cette entité.

D'un point de vue **étymologique** Le mot *nation* vient du latin *nascio* ou *natio*, qui signifie *naître*, la naissance, l'extraction, dérivant de *natus*, né. Le terme latin *nation* désignait les petits d'une même portée, et a signifié aussi *groupe humain de la même origine*; chez Ciceron, le terme *natio* est utilisé aussi pour désigner une *peuplade*, un *peuple* ou une partie d'un peuple.

Les dictionnaires donnent de la nation des définitions plus ou moins proches. Les dictionnaires (Larousse, Robert, Langue Française etc…) s'accordent sur le tronc commun de définition, qui peut-être résumé de la manière suivante :
« Une nation est une communauté humaine ayant conscience d'être unie par une identité historique, culturelle, économique, linguistique ou religieuse. En tant qu'entité politique, la nation, concept né de la construction des grands Etats européens, se caractérise comme une communauté spécifique vivant sur un territoire propre et organisée en Etat. »
La constitution formalise l'engagement de l'état envers la nation et non l'inverse.

S'agissant de la France, la dénomination de la personne morale de **droit public** est « l'État français ». Le peuple, dans l'organisation des pouvoirs, est (en France) la notion qui désigne au nom de quoi la justice est rendue (« Au nom du peuple français »). Le pouvoir juridictionnel ne s'exerce pas au nom de l'État personne morale, mais directement au nom de la collectivité de fait des individus qui en sont ressortissants. La nation est au sens constitutionnel, en France, la **notion juridique** désignant au nom de quoi est exercé le pouvoir législatif, d'où la dénomination actuelle de *l'Assemblée nationale*, anciennement Chambre des députés. Car selon la perspective politique à la française, en tant que mise en œuvre à titre juridique notamment par la Constitution actuelle de la République française, la nation est un ensemble de citoyens détenant la puissance politique. Raison pour laquelle **l'état nation** constitue un bloc indéfectible.

Du point de vue des **Sciences humaines**, il existe deux définitions principales, conçues à partir des expériences nationales françaises et allemandes.
La première est issue de la philosophie allemande du début du 19e siècle (J Gottlieb Fichte) , selon laquelle les membres d'une nation ont en commun des caractéristiques telles que la langue, la religion, la culture, l'histoire, les origines ethniques, tout cela les différenciant des membres des autres nations.
La seconde, liée à la Révolution française, provient de la philosophie française du

XVIIIe siècle et des Lumières et insiste par contre sur la volonté du « vivre ensemble », la nation étant alors le résultat d'un acte d'autodéfinition. C'est ainsi la vision d'Ernest Renan. La première définition est parfois nommée « objective », et la deuxième « subjective ». Dès lors, certains préféreront faire la distinction entre nation civique et nation ethnique.

Au sens moderne du terme, « nation » a une signification à dominante **politique**. Le terme peut désigner un État (comme dans l'expression « Organisation des Nations unies ») ou un peuple ayant l'objectif politique de maintenir ou d'instituer un État, ou du moins de se constituer en structure politique autonome. Dans cette seconde signification, une nation est un peuple dont une partie des membres a des prétentions nationalistes. Nationalistes bretons, juifs, corses, basques, flamands, écossais, algériens, catalans ou québécois ont ainsi revendiqué un État pour leur population de référence, certains finissant par l'obtenir. Au Canada, la Chambre de communes a voté, en 2006, à une majorité écrasante, en faveur d'une motion qui reconnait que « les Québécois forment une nation au sein d'un Canada uni », démarche se voulant symbolique. Dans le but d'obtenir un État ou des droits spécifiques, les groupes se présentant comme une « nation » ont souvent tenté de définir la dite « nation », et donc de la légitimer, par des critères historiques.

Il y eut une **grande diversité de sens** pour le mot « nation » avant le 20° siècle. Dans les langues romanes, le terme *nation* est *indigène* et semble avoir été longtemps utilisé pour désigner le lieu de naissance, que ce soit un bourg ou un territoire plus étendu. On note aussi une utilisation pour désigner un groupe de personnes ayant une « souche commune » (*nation* peut prendre le sens actuel de *corporation* : la *nation* des étudiants ou de commerçants établis dans une ville). Le sens moderne liant une population et un État, sens courant en français depuis le début du XIXe siècle, n'est admis dans les langues européennes qu'au début du XXe siècle. Mais d'une langue à l'autre il y a une grande différence dans la chronologie des variations de sens. Un dictionnaire hollandais de 1913 souligne la spécificité de l'utilisation française du mot qui désigne alors les gens appartenant à un même État même s'ils ne parlent pas la même langue. En allemand, le terme est importé du latin et donc a longtemps été limité à un usage intellectuel, et au XVIIIe siècle il désigne un ensemble de personnes partageant les mêmes coutumes, mœurs et lois, ce qui ne correspond pas à une répartition géographique vu l'émiettement des communautés linguistiques. C'est encore un peu le cas au début du XXIe siècle en Europe centrale. En allemand, toujours au XVIIIe siècle, le terme désignant les peuples vivants sur le même territoire est *Volk*, mais des glissements de sens sont observés entre *nation* et *Volk*, et parfois le terme *nation* désigne des personnes de même condition sociale ou appartenant à une même association ou corporation. Enfin, il est observé que le terme de *nation* a longtemps été évité dans les discours des présidents américains car il était chargé d'une idée d'État centralisateur et donc lourd de sens pour les États fédérés, il lui était préféré les termes « peuple », « Union », « Confédération », « notre terre commune ».

La dichotomie ethnique/civique introduit un réel clivage dans l'interprétation de la nation. Pour certains pays, la distinction entre *la nation* au sens *ethnique* et au sens *civique* n'est pas nécessaire : par exemples, la France, l'Allemagne et le Japon, n'ont officiellement qu'une identité ethnique, on parle alors d'État-nation. Toutefois, « toute nation est par définition multiculturelle, le problème politique

étant de savoir si la diversité culturelle, en termes de religion, de différences sociales, d'appartenance nationale, est susceptible d'être transcendée par un projet commun ». Cependant, le terme nation peut amener une ambiguïté lorsqu'il s'agit de pays tels que le Canada. En prenant en compte la dichotomie ethnique/civique (nation civique / nation ethnique), on peut alors donner sens à ce qui est d'une part la citoyenneté, et d'autre part l'ethnicité.
La nationalité des passeports se traduit par « citizenship » dans de nombreux pays anglo-saxons (USA, Grande Bretagne, Canada).

Cependant **l'Histoire** nous apporte beaucoup d'enseignements quant aux différents sens du mot et de leurs interprétations. Celles-ci évoluent dans le temps et en fonction des lieux. Avant le XVIIIe siècle, le terme « nation » est essentiellement utilisé dans un sens proche de l'étymologie latine « *groupe humain de la même origine* », essentiellement territoriale, origine de naissance sans vraiment de connotation politique. La politique était circonscrite à la sphère des rois, des princes et des religions. Dans l'ancienne Université de Paris, on distinguait quatre nations : de France, de Picardie, de Normandie et de Germanie pour classer, suivant leur origine, les membres qui la composaient.
Durant la période couvrant le siècle « des Lumières » jusqu'au second Empire les mots *nation* et *peuple* ont des sens partisans vis-à-vis de la politique intérieure française. Ils désignent la population revendiquant légitimement le pouvoir, les membres de ce *peuple* seront, suivant les opinions des historiens du moment, les membres de l'aristocratie ou ceux des *roturiers* (en particulier les bourgeois) ; en discutant respectivement de leur légitimité, de leurs origines, de leur histoire, voire de leur composition. Pour les uns (historiens) la noblesse incarne la nation, pour les autres (les philosophes) l'unité du peuple se scelle à travers un contrat (le fameux contrat social de J.J Rousseau). La déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 et le Tiers État introduisent la version (devenue) officielle de *la nation*, ce sont les leviers pour la bourgeoisie de la justification de l'abolition des privilèges de l'aristocratie qui lui permettent l'accès de plein pied à la politique. Le peuple s'approprie la nation et à travers elle la politique qui n'est plus l'apanage des rois. En France Jules Michelet au XIX° siècle a largement contribué à approfondir la réflexion sur la nation, dans cette antinomie qui existe entre l'idée de la nation-personne (état centralisateur-Paris la tête dirige les provinces) et celle d'une nation s'appuyant sur une vision dynamique et une dimension sociale. *Là se résume une grande partie du dilemme de notre identité.*
En Allemagne dans la même période les écrivains (mouvance du romantisme, puis de la « Volkskunde » à l'origine de l'ethnographie) rejettent l'universalisme français, le peuple trouve son unité à travers la langue, la coutume, l'origine, nul contrat collectif, nul mélange des peuples. Il s'agit d'une définition ethnique. L'état est vu comme corrupteur de l'origine naturelle de la nation. L'organisation politique se veut de petite taille et locale (l'idée du « Land »), le vivre ensemble correspond à une juxtaposition de peuples.
Après avoir été mise à mal dans sa dimension universaliste (au profit des thèses aristocratiques) après la défaite de 1870, les analyses de la nation reprennent un nouvel élan dans le débat opposant allemands et français autour du sujet incontournable qu'est celui de l'Alsace-Lorraine. Pour les uns, le territoire doit être rattaché à la France (droit des peuples à disposer d'eux-mêmes), pour les autres il doit être rattaché à l'Allemagne (au nom de l'unité culturelle et linguistique), les exemples Suisse et Belgique servent la thèse française. Au début du 19°S les tentatives d'utiliser la géographie ou les ethnies comme traceurs de l'identité française, donnant une image figée de la nation, avortèrent.

A la sortie de la seconde guerre mondiale, la création de la SDN (société des nations) en 1919 apporte une vision juridique internationale de la nation. Au lendemain de la seconde guerre mondiale, la nation rappelant le fascisme est touché d'un réel discrédit aux yeux des historiens et des écrivains. Raymond Aron et certains universitaires marxistes avançant des thèmes d'études interdisciplinaires manifestent un intérêt pour le sujet.
A partir des années 80 la construction européenne permet au thème de la nation de retrouver sa légitimité, dans les écrits des sociologues, des historiens ou des philosophes. Les études de l'éclatement du bloc des « républiques socialistes » ainsi que des états nations de l'Europe servent de socle à cette réflexion.

La nation s'identifie à travers des **symboles** forts. Le drapeau tricolore faseyant au vent exprime à lui seul l'histoire d'un peuple réconcilié.
L'hymne national manifeste la force vitale et vibrante d'une nation rassemblée dans un esprit de patriotisme. Marianne bien que liée par tradition à la République traduit par sa posture la volonté d'un peuple de tracer un sillon, les traits de son visage restituent la double expression de notre identité nationale : sérénité et combat.

Deux doctrines traditionnelles détaillent le moyen par lequel un État souverain peut être reconnu par la communauté internationale. La théorie « déclarative » stipule qu'un État est reconnu par le droit international public s'il adhère à quatre critères : un territoire défini, une population fixe, un gouvernement, la capacité d'établir des relations avec d'autres États. Par contraste, la théorie « constitutive » défini un État comme reconnu par le droit international public s'il est reconnu par au moins un État membre de la communauté internationale. L'ambigüité du raisonnement repose sur le fait qu'une nation ne peut être reconnue par **l'ONU** (Organisation des nations unies) que par sa constitution en Etat et que cet état soit reconnu par tous les autres états membres. D'où la limitation du principe « du droit des peuples (base de la nation) à disposer d'eux-mêmes, issu du droit international et de la philosophie du siècle des Lumières (JJ Rousseau), que la SDN ancêtre de l'ONU ne reconnut pas. L'imprécision du terme peuple dans les textes fondateurs de l'ONU est en autre à l'origine de la limitation de ce principe. Il existe une palette de situations statuées par l'ONU, entre états non reconnus et non membres ou exclus.

Dans le cadre du mandat établit dans son Acte constitutif, l'**UNESCO** (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture)coopère et coordonne ses activités avec les organisations intergouvernementales, et en particulier avec les Nations Unies et les organisations du système des Nations Unies. L'UNESCO est une lointaine émanation de la SDN. Elle s'emploie à créer les conditions d'un dialogue entre les civilisations, les cultures et les peuples, fondé sur le respect de valeurs partagées par tous. Ainsi le monde peut parvenir à des conceptions globales de développement durable intégrant les droits de l'homme, le respect mutuel et la réduction de la pauvreté, points au cœur de la mission de l'UNESCO. Elle tisse un lien entre les nations en nouant leurs fibres les plus nobles.
Pour faire simple on peut dire que l'ONU reflète une transcendance des états alors que l'UNESCO se définit comme un lien entre les nations.
Bernard Célestin Juin 2012